

ANCIEN PRIEURÉ DE SAINT-CYR

12 septembre 2018

Aujourd'hui Saint-Cyr n'est qu'un lieu-dit assez banal de la commune de Saint-Jean-le-Vieux, situé sur le coteau à l'est de la route de Lyon, à la sortie sud du village. Le site alentour présente quelques points de vue pittoresques sur l'agglomération, les collines de Jujurieux et la plaine de l'Ain.



Le quartier du Mermand et de la vallée de l'Ain, vus depuis Saint-Cyr

Sur le cadastre napoléonien, le lieu de Saint-Cyr se limite à l'ancien domaine agricole et ses bâtiments, mais au XVIII^e siècle le « climat¹ de St Cyr » s'étendait au sud-est, jusqu'au lieu dit La Morte. Parfois le vocable de St-Cyr représente la colline, culminant à 326 mètres d'altitude au-dessus de l'ancien domaine. Dans son édition au 1/25 000, l'IGN y a placé un pictogramme représentant un conifère, arbre-repère visible de très nombreux emplacements, à présent disparu.

Au début du XIX^e, au sommet de la rue du Clozeau, côté sud-est, sur le replat, se trouvaient encore les bâtiments d'un domaine agricole appartenant à des bourgeois, qui s'étendait vers le sud en direction de Bois Rion. Le vignoble de Saint-Cyr était réputé pour sa bonne exposition. Vers 1750, sur la carte de Cassini, figure à cet emplacement le pictogramme représentant une gentilhommière, nommée « *St Cir* ». Il ne subsiste aucune trace de constructions anciennes à cet emplacement.

La plus ancienne attestation connue du lieu de *St Cyr* date du début du XII^e siècle. On la trouve mentionnée dans l'« accord et composition faits en 1213 par-devant l'Évêque de Genève, pour fixer les limites et les droits de parcours litigieux entre les chartreuses de Meyriat, de Portes et d'Arvières, et le monastère cistercien de Saint-Sulpice² : « ... *per turrem de Varej ufque ad Sanc-*

1 **Climat** : lieu consacré à la viticulture en Bourgogne.

2 Source : Archives départementales de l'Ain, H 357.

tum Cyricum, & de Sancto Cyrico ufque ad Quufanci » soit : « ... par la tour de Varey jusque vers Saint-Cyr, et du haut de Saint-Cyr jusque vers la Couzance ».

Généralement « saint Cyr » est la version française de « Sanctum Cyricum », « Cyriacus » se traduisant par Cyriaque. Il y a donc incohérence entre le texte émanant de l'Évêque de Genève et les indications données par les autorités locales à l'Intendant de Bourgogne Bouchu en 1655 : le rapport indique qu'il y avait « un prieuré appelé de St Cyriaque » qui était « uni à l'Abbaye d'Ambroney », et que l'abbé d'Ambroney levait la dîme sur les paroisses de Jujurieux et St-Jean-le-Vieux, « à cause du prieuré de St Cyr »³.

Il est donc difficile de savoir lequel de ces deux vocables est correct. Les laïques du XVII^e siècle étaient-ils bien informés de l'appellation exacte de cet ancien prieuré ? Le doute s'installe. Quoi qu'il en soit, il est évident que le toponyme *St-Cyr* tire son origine d'un lieu de culte chrétien, peut-être une paroisse primitive. La consécration à saint Cyr, fils de Julitte, pourrait remonter aux rois carolingiens, ce saint étant très en vogue durant cette période qui s'étale entre 750 et le X^e siècle⁴. De même source, on note que le culte de saint Jean-Baptiste (église de Saint-Jean-le-Vieux) ne se développa qu'après l'an mille. Par ailleurs, Alexandre Bérard, dans son ouvrage *Les vieilles Abbayes du Bugey* écrit : « ... en 1299, le comte de Savoie⁵, en sa qualité de seigneur de Varey, reconnut que les biens des habitants du village de Saint-Cyr, près de Saint-Jean-le-Vieux, étaient mainmortables de l'Abbaye⁶, alors même que les propriétaires allaient se fixer dans les autres villages du mandement de Varey ». Il dit tirer son information d'un manuscrit trouvé par M. Renaud, érudit et ancien percepteur d'Ambroney.

Antérieurement au XIII^e siècle les premières paroisses avaient été unies aux chapitres et aux monastères, ou à leurs prieurés. Le but était double : d'une part gérer le temporel du monastère, et d'autre part enseigner de la religion aux paroissiens. Le monastère d'Ambroney ne fut créé par saint Barnard qu'à la fin du VIII^e siècle, selon le *Gallia Christiana* ; Saint-Rambert serait bien antérieure.

Le quatrième concile de Latran⁷, tenu en 1215, décida de séculariser les cures⁸, estimant que les moines devaient rentrer dans leurs couvents pour se consacrer exclusivement à une vie spirituelle. Ces réguliers conservèrent cependant les droits honorifiques, et une grande partie du patrimoine bénéficial. On remplaça les curés primitifs par des vicaires perpétuels auxquels fut accordé la *portion congrue* pour compenser les frais occasionnés par leurs charges curiales.

Il est donc logiquement probable que les bénédictins d'Ambroney quittèrent le prieuré de St-Cyr postérieurement à 1215... tout en conservant les privilèges antérieurs. Puis leur patrimoine de Saint-Cyr fut converti en titre de bénéfice, dont les reconnaissances des tenanciers rapportaient beaucoup d'argent, sans autre travail que celui de leur gestion.

3 Source : Archives départementales de l'Ain, 1601-3E 1496, f°124-Cens du disme du Mandement de Varey.

4 Source : *Les noms de lieux de l'Ain*, Gérard Taverdet, A.B.D.O., 1986.

5 Amédée V de Savoie dit « le Grand », né en 1249 au château du Bourget et mort à Avignon le 16 octobre 1323, comte de Savoie (1285-1323).

6 Les franchises d'Ambroney avaient été accordées en 1298 (AD01, série H, cote 98). Pour les deux autres villages, la date n'est pas connue.

7 **Latran** : lieu situé à Rome. Résidence pontificale de 313 à 1304.

8 Le mot *cure* vient du Latin « *cura animarum* », le souci des âmes.

Le pouillé du diocèse de Lyon, rédigé vers 1225, mentionne pour l'archiprêtré d'Ambronay deux églises sous les vocables de *Ciriacus* et *St Ciricus*, mais n'ont pas de rapport avec notre sujet : la première était située à Cerdon, et la seconde à Groslée. Aucun prieuré sous ce vocable n'est cité. Par contre, on y remarque l'église de Saint-Jean-le-Vieux, répertoriée *Vuic de Varey*, estimée à 25 de revenus, et celle de Jujurieux, répertoriée *Jusireus*, estimée à 15 livres⁹. L'absence de chapelle rurale ou de prieuré sous le vocable de Saint-Cyr, ou Saint-Cyriaque, près de Varey ou de Vieu, indique que les paroisses ont déjà pris une forme quasi définitive. Auguste Bernard, qui fut le premier à publier le contenu de ce précieux document en 1853, pense en toute logique que l'archiprêtré d'Ambronay aurait débuté à cette époque¹⁰.

Dans le pouillé de la fin du XIV^e siècle¹¹, on retrouve la même territorialité des paroisses comme faisant naturellement partie de l'archiprêtré d'Ambronay, sous les vocables *Ecclesia de Vico sub-tus Varey* pour Saint-Jean-le-Vieux, et *Ecclesia de Jusiria* pour Jujurieux, les dîmes estimées respectivement 25 livres et 15 livres. Parmi les prieurés répertoriés : toujours aucune trace de Saint-Cyr.

À propos des dîmes, le 18 février 1317, le curé de Saint-Jean-le-Vieux avait obtenu¹² de l'abbé d'Ambronay, Jean de la Baume, le prélèvement annuel de deux setiers¹³ de froment et un setier d'avoine, pour ses dîmes et novalles¹⁴.

Parmi les archives de l'Abbaye d'Ambronay, conservées par le Département de l'Ain, le prieuré de Saint-Cyr n'apparaît seulement qu'en tant que bénéfice, dans l'inventaire qui est fait des biens de l'Abbaye¹⁵ en 1789. Ce document répertorie un « chargé » du notaire Dubreuil, daté du 28 avril 1785, qui comprend un terrier couvert en parchemin en faveur de l'abbé de La Couz, fait devant le notaire Jarret à cause de la rente de Saint-Cyr, contenant 455 feuillets écrits, outre les répertoires, commençant par la reconnaissance de Guillaume Monnier et finissant par celle de Claude Seliot du 17 mars 1627.

Avant de poursuivre, il est important de réparer une erreur qui s'est propagée depuis que Monsieur Guigue, dans sa *Topographie historique du département de l'Ain*, a indiqué qu'il croyait à la présence d'une église à Varey sous le vocable de saint Martin. Certains auteurs ont cru bon de tenir cette éventualité comme une certitude. La référence citée par M.C. Guigue est la bulle du Pape Célestin III confirmant les privilèges de l'Abbaye de Saint-Rambert en 1191. Or dans cette bulle, cotée n°1 dans la série H des Archives départementales de l'Ain, c'est l'église paroissiale de Vaux-en-Bugey placée sous le vocable de saint-Martin qui est mentionnée, en toute logique, et non Varey. Il n'y a jamais eu d'église à Varey, ni *a fortiori* de cure, tout au plus une chapelle seigneuriale sous le vocable de Saint-Laurent, largement attestée.

9 Source : *Pouillés de la province de Lyon*, Auguste Longnon, librairie Klincksieck, Paris, 1904. Page 27.

10 Source : *Cartulaire de l'Abbaye de Savigny*, Auguste Bernard, Imprimerie Impérial, 1853.

11 Source : *Pouillés de la province de Lyon*, Auguste Longnon, librairie Klincksieck, Paris, 1904. Pages 54 et 55.

12 Source : Archives départementales de l'Ain, G 44.

13 **Setier** : la mesure d'Ambronay équivalait à 52,88 litres.

14 **Novalles** : dîmes sur les terres nouvellement défrichées. En droit pur, les *novalles* revenaient aux curés et non aux gros décimateurs, sans réduction de leur portion congrue.

15 Source : Archives départementales de l'Ain, H 195.

D'après les comptes de Jean Coci¹⁶, châtelain du comte de Savoie à Varey, Jujurieux n'y étant pas encore rattaché, les moines d'Ambronay étaient encore présents à St-Cyr, Vieu et Hauterive, entre 1362 et 1365. Les mêmes comptes indiquent, que dans cette période on couvrait le toit de l'église de Saint Jean le Vieux, que le péage sur les chars, charrettes et chevaux, chargés de draps de France, de mercerie, poterie, quincaillerie, laine, futaine, ou sel, étaient d'un bon rapport et que la Justice seigneuriale fonctionnait. Bref, après le long épisode des guerres Delphino-Savoies, une vie normale reprenait. Mais, les villages d'Hauterive et de Vieu se développant grâce aux échanges entre Lyon et Genève, le Piémont et la Bourgogne, probablement au détriment des écarts.

À la fin du XVI^e siècle, Saint-Cyr ne comportait probablement plus qu'un mas où habitait la famille de Jean BILLON, souvent appelé comme témoins dans plusieurs actes du notaire Pompée Fornier, en 1597, les paroisses de Jujurieux et de Saint-Jean le Vieux étaient bien établies, avec leur propre cure administrée par un prêtre. L'abbé d'Ambronay avait le privilège de lever la dîme sur les deux paroisses, mais il avait également des obligations de service qu'il semblait avoir perdu de vue, car en 1639, l'ensemble de la population et des notables locaux lui adressent une vigoureuse réclamation¹⁷. Son contenu confirme une fois encore l'antériorité du prieuré de Saint-Cyr dans l'histoire de la formation des paroisses de Jujurieux et St-Jean-le-Vieux.

Messire François Dugnié seigneur dudit lieu Varey et noble Adrian de Lovat seigneur de Champollon, Noble Jean-Claude de Champollon sieur de Curtellet, Mre François Ferrand prebtre curé de l'esglise parrochiale de Saint Jean le Vieulx, Me Louis Marin Desvignes Avocat conseiller du Roy en l'élection de Beugey Jean Devaulx dit Guantin et Jean Sugniat luminiers de la dite esglise, Me Pierre Poguey notaire Royal chastelain dudit Varey, Me Pompée Fornier notaire royal curial dudit, Antoine Poncet et Pierre Turrel syndics dudit St Jean le Vieulx, Me Claude Sébastien et honorable Claude Beccuat, Guido Malachere Marc Benoist et Albert Fornier dudict Saint Jean le vieux, Honorable Estienne Fornier François Ganya de Varey, et Honorable François Perrin dit Laroche d'Aulterive, FAISANT tant à leurs noms, que des aultres syndics et habitants de ladite paroisse de Saint Jean le Vieulx, REMONTRENT (avec suppo...) à Monsieur le Révérend Abbé d'Ambronay absent, A la personne de Mre Guido Nicolas Saulnier, Docteur en théologie, Grand Vicaire de Abbaye, que ladite esglise parrochiale de Saint Jean le Vieulx est de la collation du Sieur révérend Abbé, par ainsy, curé primitif d'icelle, au moyen de quoy l'un de ses principaux revenus dépend de ladite paroisse à cause du prieuré de St Cire situé en ladite paroisse de Saint Jean le Vieulx percevant annuellement à raison d'iceluy, dans icelle paroisse et au voisinage les diesmes de bled & vin de precieuse valeur. En considération de quoy ledit Sieur Révérend Abbé et ses devanciers en temps de Sainte Caresme ont fourny et ramply la chiese de ladite esglise de Saint Jean le Vieulx du predicateur qu'il fournit en l'esglise de Nostre Dame dudict Ambronay, scavoir est tous les jours de dimanche de Caresme à la première messe, puy les mardy et

16 Source : Inventaire-sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, Côte-d'Or, Archives civiles, série B 10298.

17 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1565.

jeudy de chaque sepmaine, ainsy mesme qu'à esté fait de tout temps immémorial notamment ces dernières années, le tout à l'honneur et plus grande gloire de Dieu et instruction du peuple. NEANMOINS un mois a desja passé de cette Caresme qu'il ny a eu aulcun predicateur en ladicte parroisse, chose grandement scandalleuse non pas seulement aux habitantz d'icelle mais encor à ceux de la parroisse de Jusurieux, ou ledit Sieur Révérend Abbé perçoit aussy les diesmes de bled & vin dépendantz semblablement dudict prieuré qui sont en coustume de venir ouyr la predication en ladicte esglise de St Jean le Vieulx aux jours susdictz, c'est pourquoy, l'un et l'autre ont juste sujet de plainte envers ledit Sieur Révérend Abbé, ou soit envers ledict Sieur Grand Vicaire, REQUERANTZ qu'il ait à continuer de leur fournir la prédicateur au temps et jours que dessus affin que le culte et gloire de Dieu ne soient point diminuez, et le peuple porté de plus en plus à la dévotion. A fait de quoy protestent de se pourvoir comme ils verront. Ce que ledit seigneur de Varey avec les susnommez requièrent être signifié audit sieur Grand Vicaire par le premier notaire royal requis, ce dimenche quatoziesme de mars mil six centz trente-neuf Ledit seigneur de Varey n'a signé à cause de son infirmité et ont tous les autres susnommez signé saufz ledit Devaux Quantin pour ne scavoir. [s'ensuivent les signatures] Les an et jour de l'autre part escript après midi au lieu d'Ambronay dans la maison abbatiale dudict Lieu. L'acte cy devant escript a esté par le notaire royal sousigné signifié audit Mre Saulnier Grand Vicaire, ce parlant à sa personne trouvée dans ladicte abbaye lequel a fait repponce qu'il demande coppie pour en advertir ledict Révérend abbé dudict Ambronay n'empeschantz que les sieurs requérantz de l'autre part nomm... le previennent, avec proteste quil fait que ladite responce ne puisse aucunement préjudicier audit seigneur révérend Abbé et que rien ne luy puisse estre imputé. Et acte a esté fait dans ladicte maison abbatiale. Duquel et de la présente signification luy a esté faite coppie en présence d'Anthoine Bellatton de Douvres, et Regnaud Léonnard dudict Douvres tesmoins à ce requis et appelez. Ledit sieur Saulnier a signé non lesdits tesmoins pour ne scavoir de ce enquis.

[signé :] Saulnier vicaire général d'Ambronay, et moy notaire recepvant Gorraty

L'abbé commendataire, François de Livron, habitait Paris ; ses préoccupations étaient moins spirituelles que celles des pétitionnaires : il venait de négocier en 1637¹⁸ la cession de l'Abbaye aux Bénédictins Réformés de St Maur ; en contre-partie, il gardait le titre et les revenus. L'installation des Réformés ne se fit pourtant que le 31 juillet 1651, dans des murs en état de décadence maximale, avec un effectif réduit d'anciens moines¹⁹.

LES POSSESSEURS SUCCESSIFS DE SAINT-CYR

Les Grillet

À partir de 1655, le mas de Saint-Cyr eut de nouveaux occupants : Honorable Claude GRILLET de l'Abergement-de-Varey et sa femme, Honnête Claudine DURY, fille du chirurgien de Saint-

18 Source : Archives départementales de l'Ain, H 153.

19 Source : *L'Abbaye d'Ambronay, mille ans d'histoire*, SAEP, Lucien Poncet, 1980.

Jean-le-Vieux et de Jeanne POGUET, sœur de Me Pierre POGUET châtelain héréditaire du man-
dement de Varey²⁰. Les terres du lieu Saint-Cyr sont déjà morcelées, car plusieurs propriétaires
s'échangent des parcelles, dont on relève plusieurs actes notariés. Celles attenantes à l'ancien
prieuré demeurent. En 1676, le seigneur de Varey alberge à Mr GALIEN de La Chaux les eaux
sortant de la fontaine collective, appelée fontaine de Saint-Cyr, pour arroser son pré du *Closeau*²¹
d'une surface de huit *seytives*, soit près de 2 hectares.



Dessin 1: Jujurieux, Chaux et le quartier de la Fontaine à Varey, vus de la colline de St-Cyr

François GRILLET et sa femme Claudine Jacquet originaire de Villette sur Ain, succédèrent aux
parents GRILLET. Ce « bourgeois de St Cyr » officia comme sergent ordinaire de la justice de
Varey de 1712 jusqu'à sa mort, en décembre 1719 ; il était âgé de 56 ans. En 1692 il dut faire
procéder à d'importantes réparations sur les maçonneries de la maison d'habitation qui menaçait
de tomber, non pas à cause des fondations qui furent réutilisées, mais probablement du fait de
leur grand âge. Il s'agissait de démolir et de reconstruire une partie du mur nord, avec un glacis
de quatre pieds de hauteur, et également une partie du mur mitoyen au premier, le tout sur les
mêmes fondements, en réutilisant les mêmes pierres²².

Anne, leur fille unique (1705-1783) épousa en 1731 Charles DELAGRANGE, praticien, puis
sergent ordinaire de la Justice de Varey. À cette date, le domaine de Saint Cyr n'était déjà plus
dans la famille GRILLET depuis quelques années.

Les Desvignes

Effectivement, le 18 juin 1724, Claude DESVIGNES, capitaine-châtelain de Château Gaillard et
maître de Poste à Cormoz et Saint-Jean-le-Vieux, l'avait cédé à son fils Jean Claude Alexandre,
médecin diplômé de la faculté de Montpellier. Claude Desvignes résidait à Cormoz ; c'était un
bourgeois suffisamment fortuné pour posséder deux relais de Poste. Celui de Saint-Jean-le-Vieux

20 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1538, f°25. Contrat de mariage de 1655.

21 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1555, f°176.

22 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1582, f°109.

se situait avant le pont sur l'Oiselon, Route de Lyon, côté droit. La donation qu'il fit à son fils comprenait la maison de Saint-Cyr, « avec granges, escuries, jardin, verger et appartenances, avec le domaine de Saint Sire , le tout situé rière la paroisse de Saint Jean le Vieux, avec tous les droits, noms et raisons rescindantes et rescisoires qui dépendent de laditte maison et domaine ». L'ensemble était estimé à 3000 livres²³.

Jean Claude Alexandre DESVIGNES, plante de la vigne à Saint-Cyr au lieu dit les Charmettes. Claude Buquet, vigneron, est chargé de son entretien. Le médecin et maître de Poste a amassé une telle fortune, qu'à la fin de sa vie il peut consentir, en 1763, un prêt de 3000 livres tournois²⁴ à M. Philippe François BUYNAND de la THUILIÈRE, cleric tonsuré, seigneur des Échelles de Saint-Germain d'Ambérieu, où il demeure en son château. J.C.A. DESVIGNES décéda à l'âge de 78 ans le 2 janvier 1770. Sa femme Charlotte BERTHET, originaire de Loyes, autre relais de Poste, vécut encore quinze années, pour atteindre l'âge de 90 ans.



Extrait de la carte de Cassini

Son petit-fils Louis DESVIGNES ancien gendarme écossais, lieutenant de la Grande Louveterie de France, né à Saint-Jean-le-Vieux en 1743 lui succéda. Il se rendit acquéreur en 1770 de la propriété du Closeau, possédée par Messire Jérôme François GALIEN de la Chau. En 1776, il aménage une cave voûtée²⁵. À l'âge de 51 ans, il épousa, le 4 novembre 1777, Marie Charlotte REVOUX de Lantenay²⁶. Louis et son frère François, médecin, faisaient assurément partie des notables locaux. Leur statut les obligea à fonder en 1778 un banc d'église²⁷ pour chacune de leur famille. En 1787, on les trouve aussi sous-fermiers des dîmes de la baronnie de Varey, levées par l'Abbé d'Ambronay autour de 1787. Avec la Révolution, Louis Desvignes trouva de nouvelles occupations : commandant de la Garde nationale en 1790, il fut maire de Saint-Jean-le Vieux de novembre 1792 à l'an II de la République. Il décéda en 1820 à l'âge de 77 ans.

Les Fornier puis Brolemann

Par héritages successifs, le domaine arriva à Émilie FORNIER, par son père Jean-Baptiste, qui n'était autre que le neveu de Louis DESVIGNES décédé sans enfants. Demeurant à Paris avec son époux, Guillaume Elysée Wilfrid BROLEMANN depuis leur mariage en 1862, elle mandata son oncle Antoine Philibert MARTIN, adjoint au maire de Saint-Jean-le-Vieux, pour vendre « le reste » du domaine de Saint-Cyr qui avait déjà été démembré en bonne partie depuis la mort de Louis DESVIGNES.

23 Source : Archives départementales de l'Ain, 22B 294. Donation pour Me Jean Claude Alexandre Desvignes docteur médecin.

24 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 2026, f°61.

25 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1644, f°18.

26 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1691, n°6066. Contrat de mariage du 29 octobre 1777.

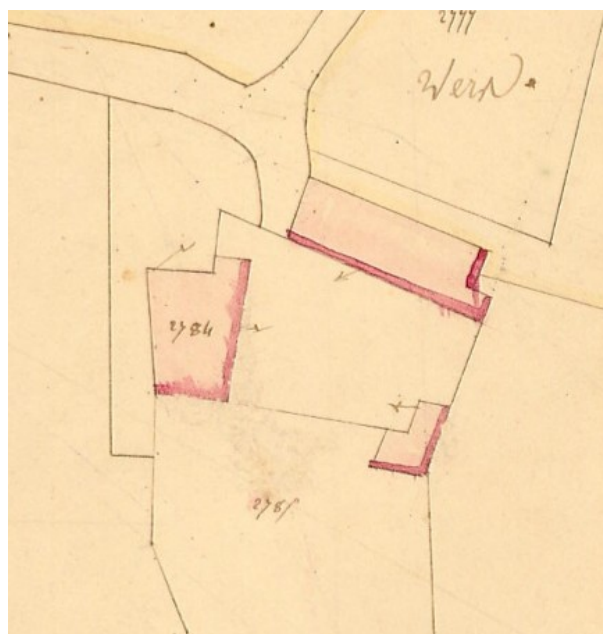
27 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1644, f°s240 et 241.

L'acte de vente fut signé le 2 avril 1862, en l'étude de maître BOLLACHE notaire à Saint-Jean-le-Vieux²⁸, pour un montant de 11 000 francs payé par l'acquéreur : Antoine MULET dit GAVET habitant au port de Pont d'Ain.

Les Mulet

Antoine MULET, propriétaire cultivateur, s'était marié à Hélène BŒUF en 1830 à Pont-d'Ain d'où ils étaient originaires. En 1880 ils habitaient à Saint-Cyr. Antoine MULET y décéda le 30 octobre 1882 à l'âge de 78 ans. Sa veuve avait fait un partage testamentaire reçu par Me Chabert le 7 septembre 1880, et un second le 9 novembre 1882²⁹. Ces documents contiennent la description des bâtiments qui composaient la ferme de Saint-Cyr à cette époque.

La disposition des bâtiments était conforme à celle portée au cadastre napoléonien, sauf que le partage n'évoquait pas la petite dépendance implantée au sud de la cour centrale. Le bâtiment allongé côté Est de l'entrée de la cour se



Extrait du cadastre de 1827

composait d'une cave, d'un poulailler et d'un cellier. Il était bordé à l'Est d'un chemin desservant la parcelle n°2776. La construction, moins régulière, située à l'Ouest de la cour, était certainement la plus ancienne et comprenait : côté nord, une pièce servant de cuisine au rez-de-chaussée, avec à l'étage, une chambre à coucher éclairée par une croisée donnant au soir, et un fenil. Le rez-de-chaussée de la partie sud servait de salle-à-manger, avec également à l'étage, une chambre-à-coucher et un fenil.

Les MULET étaient des gens très aisés, qui prêtaient beaucoup d'argent aux tiers : la succession se partagea 17 880 francs de créances faites à divers particuliers, ce qui correspondrait d'après l'INSEE, en termes de pouvoir d'achat, actuellement à 7 millions d'euros.

Les futurs héritiers étaient :

1. Françoise MULET, épouse de Pierre Félix JUVANON négociant à Saint-Jean-le-Vieux ;
2. Mariette MULET, femme de Joseph BOUCHON, voiturier à Dompierre-les-Ormes en Saône-et-Loire ;
3. Jean-Baptiste MULET Marchand grainetier à Pont-d'Ain, apparemment célibataire ;
4. Louise MULET, femme de Louis GUILLON ;

28 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 1755, f°63.

29 Source : Archives départementales de l'Ain, 3E 32443, n°224, et 3E 32447, n° 304.

Hélène BŒUF s'éteignit à Pont-d'Ain en 1883, âgée de 72 ans.

Destruction des bâtiments

Saint-Cyr passe ensuite aux héritiers, ce qui va conduire inmanquablement à un démembrement du domaine. Pierre Félix JUVANON (1826-1895), un des gendres, est inscrit sur la matrice cadastrale, case 261, à partir de 1885, où il est indiqué que la parcelle n°2784, pour cause de démolition des bâtiments, passe en 1906 dans les propriétés non bâties.

On suppose donc que les bâtiments de la ferme de Saint-Cyr n'étaient plus habités depuis quelque temps, en ruine, elle fut démolie pour récupération des matériaux autour de 1900.